

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de RUFFIEUX
Département de la Savoie

Arrondissement de Chambéry

République Française

DCM 2026-007

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers absents : 02
Procurations : 02
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RUFFIEUX, régulièrement convoqué le 16 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier ROGNARD, Maire.

Étaient présents : Madeline ABRY, Fabienne CAGNON, Claire DELON, Xavier FEUGA, Ghislain FIORA, Christian GRUFFAT, Emile GUILLORY, Véronique MAURICE-RÉMONDAT, Pierre Yves PASQUALI, Maria PILLOUD, Thomas REMY et Patrick SALA.

Absents excusés : Adeline HEYMANN et Clément PONÇON

Pouvoirs : Adeline HEYMANN a donné procuration à Claire DELON et Clément PONÇON à Olivier ROGNARD

Secrétaire de séance : Véronique MAURICE-RÉMONDAT

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 mars 2026 a été transmis aux conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités par Monsieur le Maire à l'approuver.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-26 évoquant le procès-verbal ;

Considérant que cette approbation concourt à l'intérêt général ;

Après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 03 mars 2026,
- **charge** Monsieur le Maire ou son représentant, d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette approbation et de signer toutes les pièces qui s'avéreraient nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Véronique MAURICE-RÉMONDAT

Le Maire,
Olivier ROGNARD



F. Maurice-Rémond

Olivier Rognard

